

Pour diffusion immédiate

ÉCHANGE DE SERINGUES ET TATOUAGE SÉCURITAIRE EN PRISON, AU CANADA, SONT PRÔNÉS DANS UN TEXTE PUBLIÉ DANS LE JAMC

Le « mépris mortel » de mesures de prévention du VIH fondées sur des données est inacceptable

TORONTO, 30 juillet 2007 — Dans un commentaire publié dans le nouveau numéro du *Journal de l'Association médicale canadienne* (JAMC), le Réseau juridique canadien VIH/sida souligne le besoin urgent de réduire les risques de transmission du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) dans les prisons canadiennes, en mettant en œuvre des programmes d'échange de seringues et en rétablissant les salons de tatouage sécuritaire.

« Aux quatre coins du Canada, des programmes d'échange de seringues qui sont soutenus par des fonds fédéraux contribuent à réduire la propagation de maladies infectieuses – voilà un fait », déclare le directeur adjoint, Richard Elliott, qui signe le billet. « Mais il n'existe pas de tels programmes de réduction des méfaits dans les prisons canadiennes. En conséquence, les détenus ont un risque plus élevé de contracter des virus transmissibles par le sang, comme le VIH et le VHC. »

Or, puisque les détenus retournent généralement dans la communauté, rappelle Elliott, la santé des détenus est en bout de ligne une question de santé publique.

Deux nouvelles études sur le sujet, publiées dans ce même numéro du JAMC, font écho à des conclusions de recherches antérieures qui démontrent que la prévalence du VIH et du VHC est beaucoup plus élevée dans les prisons que dans l'ensemble de la population, au Canada. Les détenus fabriquent artisanalement des instruments clandestins d'injection, qu'ils partagent, ce qui augmente les risques de transmission du VIH et du VHC.

« De la Suisse à l'Espagne, en passant par la Moldavie et le Kirghizstan, de plus en plus de pays instaurent à grande échelle des programmes d'échange de seringues dans leurs prisons, parce qu'ils constatent que de telles mesures réduisent la propagation du VIH et du VHC », commente Elliott, qui ajoute :

« D'autres pays sont suffisamment progressistes et pragmatiques pour adopter ces mesures – pourquoi le Canada ne le fait-il pas? ».

Déjà en 1994, le Comité d'experts sur le sida et les prisons – établi par le Service correctionnel du Canada (SCC), l'agence responsable des prisons fédérales – recommandait de mettre du matériel d'injection stérile à la disposition des détenus. Tristement, les gouvernements successifs ont ignoré cette recommandation et d'autres qui visaient à endiguer la propagation alarmante de maladies transmissibles par le sang dans les prisons canadiennes. Notamment :

- En avril 2006, l'Agence de santé publique du Canada a informé le SCC que des données relevées dans plusieurs pays démontraient que les programmes d'échange de seringues en prison ne nuisaient pas à la sécurité des établissements, et réduisaient le partage de seringues entre détenus, sans engendrer d'augmentation de l'usage de drogue.
- Une ébauche d'évaluation du programme pilote de tatouage sécuritaire du SCC affirmait que ce projet avait « un potentiel démontré de réduire les méfaits », à un coût qui était « faible, compte tenu de ses bienfaits potentiels ». Néanmoins, le programme a été aboli en décembre 2006 avant même la complétion ou la publication d'une évaluation finale.

« L'approche de tolérance zéro à l'égard de l'usage de drogue en prison est irréaliste, tout comme à l'extérieur », signale Elliott. « Il est temps que l'on tienne compte des données et que l'on agisse promptement, et de manière responsable, pour faire en sorte que les prisons soient plus sécuritaires pour les personnes qui y vivent et celles qui y travaillent; et, plus généralement, pour protéger la santé publique. »

Le commentaire, intitulé « Deadly disregard: government refusal to implement evidence-based measures to prevent HIV and hepatitis C virus infections in prisons » [*Un mépris mortel : le refus du gouvernement de mettre en œuvre des mesures fondées sur des données, pour prévenir des infections par le VIH et le VHC dans nos prisons*], et les deux nouvelles études sur le sujet sont accessibles via www.cmaj.ca/jamc. Pour plus d'information sur les prisons et le VIH, consultez www.aidslaw.ca/lesprisons.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Available in English

Leon Mar
Directeur des communications
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 228)
Courriel : lmr@aidslaw.ca
Internet : www.aidslaw.ca